

Commission Application des Règlements 16 février 2018

Membres présents : Daniel FERTIN, Eric MASSÉ, Raymond THILLOU et José VIÉ

Affaire Rosoy-Escamps du dimanche 4 février 2018 (Coupe de l'Yonne)

Suite au rapport de l'arbitre, Monsieur Jean-Paul ANDRÉ,
de l'audition de Monsieur Anthony BILLON, joueur d'Escamps.
Damien BOURSIER et Stan SALOMON, joueurs d'Escamps excusés,
Axel MAISSA, joueur de Rosoy non excusé.

Décision de la Commission

- M BILLON Anthony est sanctionné de 3 matches fermes.
Suspendu pour les matches du 04/03/2018 (Escamps-St Martin Loisirs 2), du
18/03/2018 (Senan 1-Escamps) et du 10/05/2018 (Escamps-Mailly la ville, 11ème
journée reportée).
- M MAISSA Axel est sanctionné de 2 matches fermes.
Suspendu pour les matches du 04/03/2018 (Rosoy-Seignelay) et du 18/03/2018 (Val
de Mercy-Rosoy).
- M BOURSIER Damien est sanctionné de 2 matches fermes.
Suspendu pour les matches du 04/03/2018 (Escamps-St Martin Loisirs 2) et du
10/05/2018 (Escamps-Mailly la ville, 11ème journée reportée).
- M SALOMON Stan est sanctionné de 1 match ferme.
Suspendu pour le match du 10/05/2018 (Escamps-Mailly la ville, 11ème journée
reportée).

En cas de report de matches, la sanction suit le report.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départemental Disciplinaire d'Appels dans
les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements,
Raymond THILLOU